

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 26 juillet 1866](#)

## Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 26 juillet 1866

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 juillet 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de bien. Lecoq de Boisbaudran lui demandant s'il compte charger Dauphin de son procès en appel, Godin lui répond qu'il avait été entendu avec Jules Favre que Lecoq de Boisbaudran serait son conseil courant, pour éviter d'avoir recours inutilement au talent de Favre. Il demande à Lecoq de Boisbaudran de plaider toutes ses affaires en première instance et souhaiterait lui soumettre toutes les questions soulevées par son affaire même si Dauphin viendrait à plaider. Il lui annonce qu'il lui donnera l'explication des « 787 mille de M. Gauchet » après avoir reçu réponse à sa lettre.

### Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (402r, 403v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guier le 26 juillet 1786

402

À Monsieur Leoy de Boisbancan

Monsieur

vous me demandez par votre lettre du 16  
courant si je suis chargé, M. Dauphin de  
vous rendre compte de ce que vous m'avez dit  
à cet égard à ce point que nous devons  
bien nous en souvenir afin de ne pas être  
chargés de votre côté. Lorsque M. de la Roche  
m'a proposé de vous charger du soin de  
mon affaire il la fait pour me tirer de  
l'embarras ou pour lui dire que pour trouver  
un conseil qui réussisse dans les diverses  
difficultés qui devaient infailliblement survenir  
pour arriver à la liquidation, il me faut  
remarque que ce conseil n'est nullement  
parce que je ne disais pas le charger de  
la plupart des incidents qui naissent sans  
avoir une importance bien grande et voyez  
le concours de son talent ne serait pas inutile  
à cet égard qui fut question de vous  
de dire ce moyen avec d'autant plus de  
plaisir que dans votre intervention de  
M. de la Roche à chaque instant nécessaire  
elle me laisserait la faculté de me servir sans  
difficulté et sans pour ainsi dire que je  
sois obligé de supporter de le faire  
il était aussi entendu que vous pourriez  
plaisir quand il y aurait utilité et convenance  
à le faire pour mes intérêts

sous cepey effoncieur que la question  
 que vous me posey se sous la ferai  
 satisfais de mon est. qu'elle est importante  
 de s'appuy pendant se puis se pas bien  
 mon rendre compte occupi que se suis  
 d'autres affaires qui m'absorbent

il est un point sur lequel se suis bien  
 fier se vous l'ai dit a Paris. cest que se  
 desire vous voir plaider toute la question  
 qui surgissent en premiere instance des  
 quel on reclamerait pas l'intervention de  
 M<sup>r</sup> de Larro. J'aurais de la voir que vous  
 et de faire se n'ai aucun engagement se  
 mais même sous le rapport que se se  
 se suis bien d'ailleurs que votre condesc  
 me soit assuré et assuré a un point  
 que vous ne craigniez point de faire acte  
 d'initiative quand vous le verriez utile sans  
 aucun que se vous y engagez soit en venant  
 a Gisors soit en allant a Compiègne pour  
 y diriger mon affaire comme se pourrais  
 être obligé de le faire <sup>par moi-même</sup> cela me fait d'au  
 pas possible? se Larro espère pourtant  
 en causant avec M<sup>r</sup> de Larro Broga  
 a été question de m'attacher votre condesc  
 a un point de vue se j'aurais sous soumettre  
 toutes les questions que mon affaire impose  
 même quand M<sup>r</sup> Dauphin viendrait a la plaid  
 devant la cour si vous ne me conviez pas le  
 contraire. et se j'aurais sous donner l'aprobation  
 de M<sup>r</sup> de Larro de M<sup>r</sup> de Larro de M<sup>r</sup> de Larro de M<sup>r</sup> de Larro  
 votre réponse pour le faire

Amabley a que mes sentiments distingues

Paris le 10  
 1777